



VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE
PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Jules Ferry rue Garnier, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, maire.

Etaient présents :

M. DUMONTIER,
Maire,

Mme MAGNIER, M. FIAULT, Mme MARTIN, M. SCHWARZ, M. VERMEULEN, Mme
DEMAISON, M. REVIERE,

Adjoints au maire ;

M. FIEVEZ, M. BAUGEE, M. RENALDIN, Mme CATOIRE, Mme GOURDON, Mme
MARCHESSEAU, Mme RIVIERE, Mme HOUPY, M. DELMAS, Mme GOVAERTS-BENSARIA,
M. ROSSIGNOL, Mme BECQUEMIN, Mme BAVART.

Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme GUEREVEN par M. FIAULT,
M. CHALMIN par M. VERMEULEN,
Mme MATEOS BARBADO par Mme MAGNIER
Mme BEAUCARNY par Mme DEMAISON
M. KISS par Mme MARTIN,
M. FLAMANT par M. DELMAS
M. ROBY par Mme GOVAERTS-BENSARIA
Mme DEFLANDRE par M. DUMONTIER

Etaient absents :

M. YACOUBI, Mme LEFEBVRE, Mme TIXIER, M. SOIR.

Secrétaire de séance :

M. REVIERE

M. le maire invite les membres de l'assemblée délibérante à traiter l'ordre du jour de la présente séance.

INFORMATION

Communication des D.I.A. :

M. le maire communique au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner dont la ville a été destinataire au cours de la dernière période.

Compte rendu du maire au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

M. le maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation.

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE :

N°2019-075 : Installation de madame Marie-Christine RIVIERE à la commission municipale « des affaires scolaires, relations avec les parents d'élèves et jeunesse »

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-076 : Recomposition du conseil communautaire de la CCPOH en 2020 : proposition d'un accord local

Monsieur Rossignol s'oppose à cette décision car cela conduit à l'effacement des petites communes.

Monsieur Delmas explique que l'identité des petites communes est préservée.

Monsieur Vermeulen relate comment les choses s'organisent ailleurs en Europe et notamment à Felgueiras et Auvelais.

Monsieur Rossignol reproche à monsieur le maire de l'avoir catalogué comme étant l' élu le moins présent aux séances du conseil municipal.

Monsieur le maire confirme l'exactitude de cette assertion en le prouvant avec le fichier d'état de présence aux conseils communautaires et aux commissions de l'année 2018 et 2019 qui démontre que parmi les élus qui siègent depuis avril 2014 monsieur Reynald Rossignol est parmi les moins présents.

Vote : Adoptée à la majorité (2 oppositions)

N°2019-077 : Indemnisation exceptionnelle de madame LEFEBVRE Angélique

Vote : Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES :

N°2019-078 : Convention de mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners »

Monsieur Rossignol n'approuve pas et s'abstient, il considère qu'« en France, on est les champions du monde des prestations sociales, c'est aux parents d'éduquer les enfants ! »

Monsieur le maire le remercie pour la hauteur de vue avec laquelle il aborde le dossier et lui explique que les questions d'éducation à l'alimentation des enfants ne sont pas liées uniquement à une carence des parents qui dans certains cas travaillent très tôt le matin. Il rappelle sa propre histoire où ses parents partaient de bonne heure travailler alors qu'il se levait pour aller à l'école. Il n'y avait personne pour préparer son petit-déjeuner.

Les problématiques peuvent être également liées au métabolisme biologique propre de chaque enfant, certains n'ont pas faim le matin ou encore à la qualité du sommeil.

Monsieur le maire regrette que monsieur Rossignol procède ainsi à une stigmatisation stérile des parents.

Monsieur Rossignol note pourtant que, « comme un fait du hasard, la convention est appliquée dans les écoles où le taux des parents qui ne travaillent pas est le plus fort à savoir le secteur de Fond Robin ». Il ajoute que « les parents feraient mieux de nourrir leurs enfants plutôt que d'acheter des écrans plats ».

Monsieur le maire répond que ces deux écoles ont sollicité la mairie en juin 2018 sur ce problème. Monsieur le maire ajoute qu'effectivement il y a des gens marqués par des maux sociaux, c'est une réalité. Il revient donc aux élus d'apporter des solutions, et c'est ce que la municipalité fait ici. Monsieur le maire rappelle que d'autres écoles se sont inscrites dans ce dispositif. Il s'agit d'une démarche volontaire des écoles, non d'une démarche imposée par la mairie. La ville a répondu et répondra à toutes les écoles qui en feront la demande comme Jules Ferry, Marie Curie, etc.

Par ailleurs, monsieur le maire souligne qu'au regard des résultats positifs de cette démarche, pas un instant, il ne regrette cette mesure que le ministre est venu saluer et qu'il a repris dans un plan national.

Monsieur Delmas se fait le relai d'un professeur très inquiet sur le fait que ledit dispositif induise un risque d'obésité ?

Monsieur le maire explique que l'on fait un suivi avec les parents et notamment on demande si l'enfant prend un petit déjeuner à la maison. Actuellement, les petits déjeuners sont servis à l'école Jean Rostand et Marie Curie, 2 fois par semaine. Jamais un enfant ne prend deux petits déjeuners. Il y a eu par ailleurs une information des parents en amont du lancement de l'opération et qu'un suivi est assuré par l'infirmière.

Vote : Adoptée à la majorité (2 abstentions)

N°2019-079 : Attribution du marché public de services « Fabrication et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires »

Vote : Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES :

N°2019-080 : Modification de la délibération n° 2008-178 du 17 novembre 2008 portant définition et organisation d'une permanence à la RPA

Vote : Adoptée à l'unanimité

FINANCES :

N°2019-081 : Budget primitif de la ville 2019 : Décision modificative n°1

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-082 : Contraction d'un emprunt

Monsieur Delmas alerte sur le fait que des taux d'emprunt si bas n'est pas signe d'un système économique sain. Il faudra être prudent.

Vote : Adoptée à la majorité (2 abstentions – 4 oppositions)

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES :

N°2019-083 : Participation du département pour le fonctionnement de la piscine municipale - année 2018-2019

Vote : Adoptée à l'unanimité

N°2019-084 : Mise en place d'un tarif pour les soirées à la piscine municipale Jacques Moignet

Vote : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX- URBANISME :**N°2019-085 : Attribution du marché public de travaux « Aménagement du carrefour Jeanlain »****Vote : Adoptée à la majorité (1 abstention)****N°2019-086 : Convention portant adhésion de la commune nouvelle « Villers st Frambourg-Ognon » au service instructeur mutualisé d'Oise et d'Halatte****Vote : Adoptée à la majorité (1 abstention)****CIMETIERE :****N°2019-087 : Remboursement de l'acquisition d'une case au colombarium****Vote : Adoptée à l'unanimité****QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Rossignol demande des éclaircissements sur l'ouverture d'un centre culturel à Pont-Sainte-Maxence, car il s'agirait en fait d'une mosquée.

Monsieur le maire précise au préalable que monsieur Rossignol l'a interpellé depuis 2015 sur le sujet, que ce faisant il est dans son rôle, et l'en remercie.

Monsieur le maire explique qu'en droit l'association a obtenu toutes les autorisations, que nul n'a attaqué le permis de construire notamment. Au regard des lois de notre République tout est respecté et conforme. Il se retourne vers monsieur Rossignol en lui demandant si lui-même avait engagé une procédure. Monsieur Rossignol ne conteste pas la légalité du dossier.

Par ailleurs, dans le contexte de terrorisme qui a pu frapper notre pays, et pour endiguer toutes craintes qui en découleraient, monsieur le maire informe l'assemblée que les renseignements généraux, nouvellement dénommés « renseignements territoriaux » ont parfaitement mené les enquêtes sur les membres de l'association et que rien n'a été relevé. Monsieur le maire précise que sauf erreur de sa part, les membres de l'association constituent des interlocuteurs du préfet dans le cadre d'une conférence mise en place avec le culte musulman.

Monsieur le maire propose alors à monsieur Rossignol de prendre le temps d'un échange en aparté suite à la séance du conseil municipal avec messieurs qui nous font l'honneur de leur présence ce soir.

Monsieur Rossignol répond que la question est celle du financement de la mosquée. ...

Monsieur le maire rappelle que c'est justement sa municipalité qui a mis fin à la confusion des genres.

Avant, l'association occupait une salle de la ville sans que cela ne dérange personne, alors que cela posait le problème du financement par le public, donc avec l'argent du contribuable, d'un culte. L'illégalité était manifeste mais personne n'y avait mis un terme. C'est donc à sa demande qu'ils ont recherché un lieu privé, entièrement financé par leur fonds et la mise en place d'une cagnotte participative. Enfin, monsieur le maire tient à rappeler que ce sont eux qui étaient présents à l'église aux moments des attentats en soulignant leur place dans la République française.

Monsieur Rossignol demande qu'on arrête de jouer sur les mots, il s'agit d'une mosquée ou d'un centre culturel ?

Monsieur le maire lui rétorque que le terme culturel qualifie précisément quelque chose de relatif à la religion, au culte.

La deuxième question de monsieur Rossignol porte sur le passage piéton rue Pasteur. Les riverains demandent un traçage sur le sol pour des questions de sécurité.

Monsieur le maire répond que le marquage rue Louis Pasteur aura lieu avant la fin de l'été et qu'un radar pédagogique sera installé en amont de l'impasse.

La séance est levée à 20h30

**Le secrétaire de séance,
Bruno VERMEULEN**


**Le maire,
Arnaud DUMONTIER**



